



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 121327

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les recommandations exprimées dans le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de septembre pour 2011. Concernant la réorganisation de la mutualité sociale agricole, la Cour des comptes propose de développer les actions de coopération avec le régime général, en particulier pour la formation des personnels. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel 2011 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes suggère que la Mutualité sociale agricole (MSA) développe des actions de coopération avec le régime général, en particulier en ce qui concerne la formation des personnels. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est en accord avec cette préconisation de la Cour qui s'inscrit pleinement dans les orientations négociées avec la MSA, lors de l'élaboration de la convention d'objectifs et de gestion 2011-2015. Chacune des agences régionales de formation de la MSA devra avoir contractualisé, courant 2013, avec un centre de formation professionnelle du régime général afin de partager des catalogues de formation et de proposer une offre étendue de formation aux agents, à moindre coût.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121327

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11525

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13296